

25.11.2025 - 18:34 Uhr

Société Suisse des Entrepreneurs: CN: des progrès ont été réalisés, mais les revendications empêchent la conclusion d'un accord et un paquet salarial séduisant prévoyant une augmentation de 4%

Zurich (ots) -

Lors de la huitième séance de négociation sur la nouvelle Convention nationale (CN), la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE) et les syndicats se sont penchés sur les modèles salariaux et le temps de travail et de déplacement. Des différences de fond ont pu être réglées concernant la nouvelle réglementation sur le temps de trajet et le temps de travail. Tout accord est encore malgré tout impossible en raison des revendications salariales trop exigeantes des syndicats. Aucune hausse de salaire substantielle ne pourra donc être accordée au cours des six prochaines années. L'objectif demeure une nouvelle CN allégée.

Le paquet comprenant des hausses de salaire significatives reste bloqué pour le moment

Alors que les salaires de notre branche sont déjà les plus élevés de l'artisanat, les entrepreneurs sont prêts à ajuster automatiquement les salaires minimaux sur le renchérissement et, en outre, à augmenter les salaires de plus de 4% pour tous au cours des six prochaines années par le biais d'allocations. Les entrepreneurs sont également disposés à amortir le risque de renchérissement pour les six prochaines années en acceptant de mener des négociations si le renchérissement devait dépasser les 4% de hausse de salaire convenue. Le renchérissement prévu est toutefois actuellement inférieur à ces 4%. En outre, les suppléments seraient considérablement augmentés pour les travaux souterrains, ce qui entraînerait des hausses de salaire substantielles. Lors de cette huitième séance de négociation, les syndicats ont une nouvelle fois exprimé des revendications supplémentaires. Cette attitude persistante freine actuellement l'approbation du généreux paquet salarial.

Toujours aucune solution malgré des concessions

Les salaires minimaux dans le secteur principal de la construction, qui s'élèvent à environ 5 000 francs pour les auxiliaires et 6 000 francs pour la main d'œuvre qualifiée, figurent parmi les salaires minimaux de l'artisanat les plus élevés. Depuis 2019, les salaires ont augmenté de 7,5% au total, ce qui fait que le secteur principal de la construction a nettement plus renforcé le pouvoir d'achat que l'économie suisse dans son ensemble. En effet, l'inflation était dans le même temps de 6,5% et le pouvoir d'achat du personnel de chantier a donc connu une hausse réelle. Parallèlement au système d'ajustement automatique indexé sur le renchérissement, les salaires effectifs doivent faire l'objet d'une plus grande flexibilité. Cette liberté permet aux entreprises de récompenser les performances individuelles, de fidéliser les collaborateurs et collaboratrices expérimentées de manière ciblée et de renforcer leur attractivité sur le marché afin de recruter davantage de main d'œuvre qualifiée. Les autres exigences salariales des syndicats vont à l'encontre de l'objectif visant à valoriser les performances et à garantir la main-d'œuvre qualifiée indispensable. En raison du niveau déjà élevé des salaires, des augmentations générales supplémentaires ne seraient pas justifiables. Les entrepreneurs s'engagent à maintenir le pouvoir d'achat et sont prêts à inscrire ce principe dans le préambule de la CN, démontrant ainsi clairement leur engagement en faveur du pouvoir d'achat. Si une solution est trouvée dans le cadre des discussions sur les salaires, la SSE est disposée à répondre à la demande de protection contre le licenciement à partir de 55 ans.

Progrès dans l'aménagement du temps de travail et de déplacement

La discussion a notamment porté sur une réglementation du temps de déplacement liée au compte des heures en plus et en moins et sur la création d'un compte épargne-temps individuel. Ce dernier doit permettre d'accumuler des heures sur une plus longue durée et de les convertir ensuite pour des projets personnels afin de mieux concilier vie professionnelle et vie privée. Des rapprochements constructifs ont eu lieu dans ce domaine. Actuellement, les revendications trop exigeantes des syndicats concernant les salaires sont pratiquement les seules à empêcher la conclusion d'un accord et la mise en œuvre du vaste paquet salarial. La situation de vide conventionnel se traduirait par du travail au noir, du dumping salarial et des rapports de travail précaires sur le chantier. Les syndicats devraient donc eux aussi faire preuve de suffisamment de volonté pour mener à terme les négociations sur la CN plutôt que de régulièrement les freiner au moyen de nouvelles revendications immodérées.

Si cette date est également confirmée par les syndicats, la prochaine séance de négociation aura probablement lieu le 2 décembre 2025.

Contact:

Jacqueline Theiler, responsable communication de la SSE
Tél. 058 360 76 42, jacqueline.theiler@baumeister.ch

Matthias Engel, porte-parole de la SSE
Tél. 058 360 76 35, matthias.engel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100936816> abgerufen werden.